



Jeudi 4 juin 2020

Communiqué de presse

Concours internes : recruter tous les admissibles

Le Ministère vient, par le biais d'un communiqué de presse, ce 3 juin, de confirmer l'annulation des oraux des concours internes, annoncée en direct par JM Blanquer le 2 juin. Sont concernés, l'agrégation interne qui permet une revalorisation des personnels titulaires et les autres concours qui favorisent la titularisation dans un corps de fonctionnaire.

Les syndicats de la FSU avaient relayé les demandes des candidats admissibles mais aussi des collectifs concours internes en exigeant un collectif budgétaire afin que tous les admissibles soient déclarés admis. Les besoins en enseignants sont criants et ce serait une mesure de justice sociale en faveur de personnels qui n'ont connu ni revalorisation salariale ni plan de titularisation depuis l'extinction de la loi Sauvadet pour les personnels précaires de l'EN.

Les candidats admissibles s'interrogeaient sur leur affectation tardive en qualité de stagiaire, redoutaient de devoir préparer les oraux des concours encore tout l'été ainsi qu'en pleine rentrée scolaire ou de perdre un temps précieux pour se préparer à la session 2021 s'ils n'étaient pas admis.

Le Ministère demande donc aux jurys de délibérer à nouveau et de « publier une liste d'admis dans la stricte limite des postes ouverts pour chaque concours interne ».

Par ailleurs, les admissibles non admis aux concours « pourront être inscrits sur une liste complémentaire qui sera appelée en fonction des besoins toute l'année ».

Cette solution n'est pas satisfaisante car elle exclut de fait les admissibles non admis de l'agrégation interne, en effet peu de candidats renonceront à leur agrégation ou démissionneront.

Les listes complémentaires ne garantissent en rien le recrutement de tous les admissibles, ni le recrutement en tant que stagiaire.

Les syndicats de la FSU continuent de demander un collectif budgétaire afin que tous les admissibles soient considérés admis.